



SOMMAIRE

DOSSIER

- À table, les enfants !
→ p. 1 à 3

EN PRATIQUE

- Communiquer avec les parents
→ p. 4/5

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

→ p. 6

FICHE LECTURE

- Des idées de lecture
→ p. 7

ACTUALITÉS DU RÉSEAU

- Nouveaux lieux et initiatives
→ p. 8

Questions d'alimentation À table, les enfants !



Diversification alimentaire, développement du goût, autonomie de l'enfant, posture professionnelle face aux attentes des parents... Ce dossier donne des repères et conseils.

→ TOUS LES NUMÉROS DE LA LETTRE SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR INTERNET :

www.ain.fr/lettre-assistants-maternels-de-lain

www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-ain/medias/nos-publications/lettres-des-assistants-maternels

Professionnel de la petite enfance, l'assistant maternel doit prodiguer santé, sécurité et épanouissement de l'enfant, et donc veiller à son équilibre alimentaire. Pas de recette miracle mais quelques points essentiels : la diversification alimentaire est une étape-clé à débiter à l'initiative des parents, entre 4 et 6 mois. On introduit progressivement les légumes cuits, les compotes, les protéines (à raison d'une cuillère à café par jour) puis les laitages sans sucre ajouté si possible (pas de miel avant 12 mois). Les nou-

velles recommandations de Santé publique France préconisent d'introduire dès le début tous les groupes d'aliments, y compris ceux réputés allergènes et ceux riches en fibres, en fonction des capacités digestives de l'enfant... Un aliment peut être proposé sous diverses formes. Comme dans d'autres domaines, respecter le rythme de l'enfant est essentiel. Ne pas le forcer à manger mais faire confiance à son appétit, lui laisser le temps de découvrir l'aliment, et faire du repas un moment de découverte, jeu et plaisir. ●

Les assistants maternels ont un rôle essentiel pour répondre aux besoins grandissants de garde d'enfants. 4 242 professionnels sont agréés dans l'Ain. Ils constituent le premier mode d'accueil avec 15 000 places, soit 80 % de l'offre totale. Ce sont des professionnels de la petite enfance à part entière, qui exercent leur métier avec beaucoup de compétences, de qualités, une grande diversité aussi dans les pratiques et évolutions, avec par exemple, pour certains, l'accueil d'enfants en situation de handicap. Par leur regard professionnel, ils peuvent apporter conseil et appui aux parents, repérer et identifier les éventuelles difficultés de l'enfant.

Le Département intervient en appui aux assistants maternels, avec notamment les équipes de PMI, pour réglementer l'activité bien sûr mais aussi les accompagner, les soutenir, répondre à leurs attentes.

Nous accompagnons également les porteurs de projets de relais petite enfance. Trois nouveaux ont ouvert en septembre.



Hélène Bertrand-Maréchal
Vice-présidente du Département
déléguée à l'enfance et la famille

Suite aux élections départementales, de nouveaux élus ont en charge l'accueil du jeune enfant.

- Présidente de la CCPD (commission consultative paritaire départementale : Hélène Bertrand-Maréchal.
- Membres de la commission des affaires sociales : Viviane Vaudray (présidente), Hélène Bertrand-Maréchal, Clotilde Fournier, Carmen Flore, Catherine Journet, Natacha Lorillard, Martine Tabouret.

À table, les enfants !

Comment favoriser l'autonomie de l'enfant ?

Le biberon doit rester un temps privilégié de contact entre l'assistant maternel et l'enfant accueilli : même si l'enfant est capable de le tenir seul, le prendre dans les bras est préférable.

Petit, pour lui donner à manger à la cuillère, mieux vaut l'installer sur les genoux au creux du bras, dos blotti contre le ventre de l'adulte. La cuillère vient alors de côté et non de face, ce qui le prépare au futur geste de la porter seul à sa bouche. Souvent, il va mettre sa main sur le bras de l'adulte et accompagner le geste qu'il finira par adopter. Des enfants d'à peine un an arrivent ainsi à manger seuls. Même s'il fait beaucoup de dégâts lorsqu'il mange ou boit seul, laisser un bébé s'exercer avec sa cuillère dès l'âge de 10 mois développe son habileté.

Quelques repères :

- Dès 6 mois, il peut apprendre à boire au verre, l'adulte tenant le verre pour lui.
- À partir de 12 mois, l'enfant peut s'exercer à tenir seul un verre de petite taille ou muni de deux poignées. Le verre à bec ne favorise pas l'autonomie.
- Dès 14 mois, l'enfant peut se servir seul avec l'aide de l'adulte.
- Dès 2 ans, la plupart des enfants sont capables de mettre seuls les aliments dans l'assiette et apprendre ainsi à gérer les quantités.

L'autonomie s'acquiert aussi plus vite lorsque les enfants mangent tous ensemble à table.

Elle passe également par le fait de se laver les mains seul, de mettre la table, de débarrasser. Plein de rituels à mettre en place pour aider les enfants à devenir autonomes. Les laisser faire seuls prend

plus de temps, mais ce temps mis à disposition pour développer plus rapidement l'autonomie de l'enfant sera du temps gagné pour la suite.

Découvrir l'aliment

Petit, laisser l'enfant toucher la nourriture avec les mains lui fait découvrir les couleurs, les textures, les saveurs, les odeurs et les formes des différents aliments. Dans sa phase orale, le bébé découvre le monde qui l'entoure par les mains et la bouche. Il développe ainsi aussi sa motricité fine et sa coordination œil/main et main/bouche. Rythmant la journée, le repas peut constituer un véritable moment d'activité avec ses rituels, ses découvertes. Il est bon de pouvoir prendre le temps.

Outre l'équilibre alimentaire, l'assistant maternel a un rôle à jouer pour faire découvrir à l'enfant les aliments, de leur état naturel à celui servi à table, transmettre les saveurs, le goût de cuisiner et de déguster ! Les découvertes faites avec l'assistant maternel compléteront celles faites avec la famille. Aller acheter des fruits au marché, cueillir avec l'enfant un brin de ciboulette au jardin pour l'ajouter à la purée, préparer ensemble un gâteau...

En cas de demande inhabituelle des parents (régime particulier, diversification menée par l'enfant...), la puéricultrice peut être consultée pour vérifier que c'est adapté pour l'enfant et, si ce n'est pas le cas, conseiller sur le positionnement professionnel à adopter. Il ne faut pas rester avec un doute sur un sujet aussi important.

Même si le repas est fourni par le parent, l'assistant maternel reste responsable de sa santé et de sa sécurité durant le temps d'accueil. ●

Pour en savoir plus

Divers guides pratiques gratuits, avec conseils et recettes, sont téléchargeables sur Internet.

- <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/brochure/pas-a-pas-votre-enfant-mange-comme-un-grand>
- <https://www.sraenutrition.fr/blog/alimentation-et-petite-enfance/>
- <https://lesprosdela petiteenfance.fr/bebes-enfants/nutrition>
- <https://aide-assmat.fr/tag/alimentation/>
- <https://www.pediatre-online.fr/alimentation/diversification-alimentaire-menee-lenfant-dme-quest-cest/>

« Beaucoup de choses simples peuvent être faites »

De nombreux relais petite enfance proposent des animations, ateliers et formations autour de la découverte du goût par l'enfant.



Au relais de Meximieux, les enfants sont invités à observer la préparation des fruits avant de les déguster.

Que faire quand un enfant refuse un aliment ? « Ne pas dramatiser, lui faire découvrir autrement, de manière rigolote, sans préjugés » suggère Juliette Pinot, co-animatrice du relais itinérant de Chazey-sur-Ain. « Si vous étiez enfant et qu'on vous proposait un nouvel aliment, comment réagiriez-vous ? Adulte, on oublie qu'on a pu être rebuté. »

Au fil des ateliers sur l'alimentation à travers les sens, les enfants ont exploré la pomme, le maïs, les lentilles et autres sous toutes les coutures, transvasé, senti, touché, goûté, concocté de l'eau aromatisée avec les herbes du jardin...

Beaucoup de choses simples peuvent être faites. Très demandée, la formation sur l'alimentation des 0-3 ans sera reprogrammée.

Sans a priori

Cru, cuit, mixé, lissé, en petites bouchées. Un aliment peut être proposé de diverses façons, plusieurs fois, avant que l'enfant l'apprécie. « Un repas est une somme d'aliments qui correspond aux besoins de l'enfant ». Loin des clichés et a priori, pourquoi ne pas présenter tout le repas sur un plateau ? « L'enfant se servira selon ses besoins. Ce n'est pas grave s'il mange d'abord le fruit ! » Sortir des sentiers battus élargit les possibles. Si un enfant est intolérant au lait de vache, tester par exemple le lait d'amande. Face aux demandes des parents, le positionnement professionnel de l'assistant maternel doit être clair. Il a aussi un rôle de conseil, de sensibilisation à l'équilibre alimentaire.



Découvrir un aliment peut passer par le manipuler.

Le partenaire Les conseils d'une diététicienne

« De 4 à 12 mois, la diversification permet à l'enfant de s'habituer aux aliments. S'il ne veut pas en manger un, c'est qu'il n'est pas prêt. Il faut faire confiance à l'enfant, il sait ce qui est bon pour lui. Un enfant ne se laissera jamais mourir de faim ! » souligne Caroline Bussy, diététicienne nutritionniste. La diversification réduit les risques d'allergies. Veiller par contre à séparer les textures, ne pas mêler le lisse et les morceaux.

La néophobie, c'est-à-dire le refus d'un nouvel aliment, existe chez l'enfant. « Elle va avec la période du non. » Découvrir l'aliment doit rester un jeu. « Souvenons-nous quand on faisait un volcan avec la purée. Faire une tarte aux fruits avec l'enfant, c'est merveilleux : lui faire manipuler, sentir... »

Côté boissons, la seule qui hydrate est l'eau. Nul besoin de jus de fruits ou sodas. Que donner au goûter ? « Un fruit, un produit céréalier ou laitier. » Limiter les produits sucrés, les introduire à l'âge le plus tardif possible, font partie des nouvelles recommandations de santé.

« Le plus difficile, c'est le rapport entre l'assistant maternel et les parents, reconnaît Caroline Bussy. Pourtant, tous ont le même but : prendre soin de l'enfant. » Un régime végétarien pour l'enfant ne peut être accepté sans accompagnement médical. Un régime vegan doit être refusé : « L'enfant sera carencé ».



Caroline Bussy,
diététicienne
nutritionniste



Communiquer avec les parents

Bien accueillir un enfant, c'est aussi bien communiquer avec ses parents. Les transmissions quotidiennes, orales et écrites, font partie de cette communication.

Échanger avec les parents des informations sur l'enfant (jeux, repas, sommeil, humeur, acquisition de la propreté, santé, progrès et/ou difficultés observés...) est indispensable. Ces échanges contribuent à la continuité des soins et des habitudes de l'enfant. Transition entre l'environnement familial et l'accueil chez l'assistant maternel, ce temps est aussi un rituel pour l'enfant, qui lui permet de se préparer à cet accueil. « Un enfant qui observe des relations et un échange serein entre ses parents et son assistant maternel se sentira en sécurité, ce qui facilite la séparation » soulignent Géraldine Landré et Angélique Millour, puéricultrices au Département de l'Ain.

Outil pratique : le carnet de liaison

Outre la transmission orale, à l'arrivée et au départ de l'enfant, un cahier de liaison ou des fiches journalières permettent au parent et à l'assistant maternel de ne rien oublier d'essentiel comme l'heure d'administration d'un médicament. Ils facilitent aussi la transmission des infos au parent absent. Ce carnet peut également constituer un souvenir pour l'enfant, surtout s'il est agrémenté de photos



ou dessins. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il pourra participer à ces transmissions et raconter son week-end ou un évènement lui tenant à cœur qu'il souhaite faire partager à son assistant maternel.

Le carnet relate uniquement ce qui concerne l'enfant et non pas ce qui relève du contrat de travail ou des salaires. Tout désaccord entre l'assistant maternel et les parents doit être réglé lors d'un rendez-vous où chacun pourra être disponible et à l'écoute, hors de la présence de l'enfant et des autres enfants accueillis. ●



Téléphone, sms, mail... : quelles limites ?

Des assistants maternels utilisent également, en accord avec les parents, les outils de communication numérique. Des logiciels gratuits ou payants permettent de transmettre des infos. Ce mode de transmission donne l'impression de gagner du temps mais il appauvrit la relation entre l'assistant maternel et les parents, en réduisant les temps de partage, d'échange.

Pour se repérer dans la journée, un enfant a besoin de rituels et de régularité. Observer l'échange entre l'assistant maternel et les parents lui permet de comprendre qu'il s'agit du début ou de la fin de l'accueil. Rien ne remplace l'échange oral.

Attention aux dérives !

Attention à définir clairement l'usage et les limites de la transmission numérique, lors de l'échange sur le contrat de travail et sur le livret d'accueil, afin de respecter l'intimité et les horaires de travail de l'assistant maternel et des parents.

Si les limites ne sont pas établies, des messages peuvent être envoyés à tout moment du jour et de la nuit ! Les messageries instantanées peuvent être utiles en cas d'urgence, d'oubli

d'un élément, ou pour envoyer des photos des activités. En revanche, elles ne permettent pas la prise de recul professionnelle nécessaire lors de situations difficiles ni la réflexion sur les termes employés pour qualifier le comportement de l'enfant. L'envoi immédiat et sans réflexion transmet un message mais également une émotion ressentie par le professionnel ou le parent.

L'hypercommunication durant le temps d'accueil de l'enfant ne permet ni au professionnel ni aux parents d'être pleinement sereins dans leur activité, d'être dans un esprit de confiance.

Des dérives ont été observées comme appeler en visio une mère à son travail pour lui montrer son bébé ne faisant que pleurer. Une émotion négative transmise sans filtre ni recul ne peut qu'engendrer une émotion négative ou de stress en retour. Des mots transmis « à chaud » ne permettent pas d'analyser la situation comme elle pourrait l'être le soir au parent à l'oral ou sur un cahier de liaison. Ce n'est pas aidant pour résoudre un problème. Il convient d'être vigilant sur la messagerie. ●

S'adapter à chaque famille

Chez Patricia Gamblin, assistante maternelle, le carnet de transmission est un outil quotidien et complémentaire à l'échange oral avec les parents qui reste essentiel. Elle y relate la journée de l'enfant : jeux, anecdotes, interaction avec les autres enfants... Son utilisation figure dans le contrat d'accueil. Les parents apprécient l'outil « qui renforce le lien de confiance » mais, dans la pratique, la plupart y notent peu de choses. Patricia réserve l'usage du courriel aux échanges non relatifs à l'enfant (contrat, paye...), celui du téléphone aux urgences médicales, et du sms aux envois de photos pour faire partager aux parents l'ambiance d'un moment d'activités. Elle s'adapte aussi à chaque famille : « Les parents d'un enfant m'envoient un message chaque jour, je leur réponds. Au début d'un autre accueil, la mère notait toutes les heures de prise de biberon sur le carnet, je faisais pareil. » Aucun échange ne passe par les réseaux sociaux. Tout enfant accueilli a également une trace écrite de l'accueil : il repart chaque année avec son carnet souvenir réalisé par Patricia avec photos, comptines, dessins.

La bonne transmission

« Sans communication avec les parents, on ne peut pas bien travailler. C'est important de tout se dire, qu'il n'y ait pas de zones d'ombre » souligne Nathalie Chevalier, assistante maternelle. Dès le premier entretien, elle montre un exemple de carnet de liaison journalier assurant la bonne transmission des infos du jour entre elle et les parents. Elle signale aussi le « cahier de vie » remis à l'enfant avant toutes les vacances scolaires. « Je me rapproche de ce qui se fait en première année de maternelle. J'utilise un cahier grand format, agrémenté de photos d'activités, de livres lus avec les enfants, de comptines avec parfois un lien Youtube pour reprendre l'air avec l'enfant... Les parents aussi peuvent l'agrémenter. Les enfants aiment bien le regarder, c'est un support pour raconter ce qu'ils ont fait. » Écrit et oral suffisent à bien communiquer. « Je ne me sers pas des sms sauf cas particulier, en début d'accueil par exemple j'envoie des photos pour rassurer les parents. » ●



Nathalie Chevalier



Patricia Gamblin

POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ AU QUOTIDIEN

LA PÉRIODE D'ADAPTATION

- En tant qu'assistant maternel, je m'engage à organiser une période d'adaptation avec l'enfant. Cette période doit correspondre aux besoins de l'enfant et être d'une durée raisonnable pour les parents.
- En tant que parent, je m'engage à m'organiser pour respecter cette période d'adaptation, à donner toutes les informations nécessaires pour aider l'assistant maternel à mieux comprendre et à découvrir mon enfant (ses rythmes, ses goûts, les périodes plus difficiles...).

LES MOMENTS CLEFS

Nous nous engageons à échanger sur les différents moments clés de la journée et de nous mettre d'accord sur les principes à respecter notamment sur :

- Les repas (les pratiques de chacun, les interdits...)
- Le sommeil (rythmes...)
- Les activités (sorties, jeux éducatifs, télévision...)
- L'apprentissage de la propreté
- Les soins

L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES ENFANTS

- En tant qu'assistant maternel, je m'engage à informer à la fin de la journée les parents du déroulé de la journée : repas, sommeil, activité réalisée, humeur générale, anecdotes... je peux également proposer un cahier de liaison avec des informations générales sur la journée.
- En tant que parent, je ne fais pas d'échanges d'informations sur la journée et reste respectueux des horaires...

Présentation

Cette charte est un outil de dialogue et de réflexion entre les parents et l'assistant maternel. Il permet d'aborder les aspects concrets de l'accueil du jeune enfant chez l'assistant maternel et d'assurer une meilleure compréhension entre les différentes parties.

Un livret d'accueil peut être proposé par l'assistant maternel afin de compléter ces échanges et formaliser les décisions prises. Cette charte est le fruit d'un groupe de travail réunissant représentants des familles et représentants des assistants maternels.

RESSOURCES

- www.mon-enfant.fr
- www.caf.fr
- www.apjpmoi.arsaaf.fr
- www.service-public.fr
- www.assistante-maternelle.org
- www.leges.fr

N'hésitez pas à demander des renseignements auprès de la PMI de votre département, du Réseau Associations Maternels de votre ville, de votre mairie ou du point info famille le plus proche de chez vous.

Elaboration

L'UNAF est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français. Elle est à la tête d'un réseau de structures dans chaque département (UDAF) et dans chaque région (URAF) qui accompagnent les familles au quotidien. Interlocutrice des pouvoirs publics, l'UNAF agit pour une politique familiale globale, innovante et forte.

L'UNAFAM est une fédération nationale qui représente des associations d'assistantes maternelles et/ou familles. L'UNAFAM regroupe 182 associations qui se répartissent sur 72 départements, représentant les différents modes d'accueil. Son nombre d'adhérents font d'elle, le mouvement national le plus représentatif et le plus important de la profession. Elle accompagne également les assistants maternels. Elle forme également tous professionnels travaillant autour de ces professions.

Participation

CSA AMP

ifamili Assistantes Maternelles

Imprimez cette charte en la téléchargeant sur unaf.fr ou unafam.fr

Charte pour un projet commun d'accueil



Des RAM aux RPE

En 2021, les relais assistants maternels (RAM) deviennent des relais petite enfance (RPE), service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les assistants maternels. Un nouveau référentiel national a été élaboré en concertation avec les syndicats représentatifs du secteur et les associations nationales d'assistants maternels. Les RPE doivent s'inscrire dans ses nouvelles orientations, encadrant leurs missions principales :

- accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel ;
- accompagner les assistants maternels dans leurs pratiques et pour leur employabilité.

En complément des missions principales, les RPE peuvent s'engager dans une ou plusieurs des trois missions renforcées suivantes : le guichet unique, l'analyse de la pratique, la promotion renforcée de l'accueil individuel, ce qui déclenche un financement supplémentaire de 3 000 € de la Caf. ●

Monenfant.fr

Dans le cadre des évolutions de l'accueil individuel, les assistants maternels doivent s'inscrire sur le site monenfant.fr, préciser et mettre à jour leurs disponibilités, informer la Caf en cas de suspension de l'agrément. Sur demande, certaines informations peuvent ne pas être publiées sur le site. Le manquement à l'obligation de déclaration ne peut pas être un motif de retrait ou de suspension d'agrément mais d'avertissement par la Caf. Les nouveautés sont à retrouver dans Actualités de la page « Je suis un professionnel ». Pour toute question : <https://monenfant.fr/comment-nous-contacter>.

Contact Caf: Sophie Jacob

Approbateurs-mon-enfant-fr.caf01@cnafmail.fr

Soins médicaux des enfants

De nombreux traitements et soins médicaux peuvent être administrés à l'enfant au domicile, avant et après l'accueil. Toutefois, certains doivent l'être durant l'accueil. Le décret du 30/08/21 donne un cadre légal plus précis et rappelle les obligations des parents et des assistants maternels. ●

www.ain.fr/sante-enfants-assmat

La PMI à votre écoute

Les équipes du Département en charge de l'agrément, du suivi et de l'accompagnement des assistants maternels sont joignables dans les 16 centres départementaux de la solidarité (CDS), pour toute question sur l'agrément ou besoin de conseils de la puéricultrice pour les enfants accueillis. ●

Poursavoir quel est votre CDS : www.ain.fr/services-sociaux
Quelle que soit votre commune, tous les courriers postaux (fiche navette) sont à adresser à :

Département de l'Ain – DGAS

BP 50415 - 01012 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Premier renouvellement d'agrément

Désormais, lors de l'envoi de son dossier de premier renouvellement d'agrément, tout assistant maternel doit joindre

un ou plusieurs justificatifs d'une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle : projet d'accueil, attestation de suivi d'une formation (hors formation initiale obligatoire), attestation de stage... Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre CDS. ●

Semaine de l'allaitement

Du 11 au 15 octobre, dans le cadre de la Semaine mondiale de l'allaitement maternel, le Département a proposé des animations « Autour de bébé » dans douze lieux, pour les futurs parents et parents. Elles ont remporté un beau succès. Exemple : un atelier de portage physiologique du nourrisson, animé par les professionnels de PMI. Ouvrant le champ à la place du père dans la période périnatale, la thématique de cette édition 2021 était « Protéger l'allaitement : une responsabilité partagée ». ●



Petite enfance dans l'Ain : quel accueil pour demain ?

La mise en place d'une politique petite enfance est une richesse économique qui participe au développement de l'attractivité d'un territoire. C'est aussi une richesse sociale car un accueil de qualité contribue à l'épanouissement, à la réussite des plus petits et à l'apprentissage du vivre ensemble dès le plus jeune âge. En novembre 2021, la Caf de l'Ain, le Département et la MSA ont proposé à leurs partenaires de les partager dans le cadre des « Mardis de la Petite enfance ».

Deux webconférences destinées aux élus et professionnels de la petite enfance se sont tenues :

La petite enfance, un bon investissement - Animé par Julien Damon, sociologue, professeur et co-rédacteur du rapport « Renforcer le modèle français de conciliation entre vie des enfants, vie de parents et vie des entreprises ».

La prise en compte de la pluralité des familles d'aujourd'hui et la promotion de l'égalité des chances - Animé par Michel Vandebroek, professeur du département du travail social et de la pédagogie sociale en Belgique.

→ [Webinaire - La prise en compte de la pluralité des familles d'aujourd'hui et la promotion de l'égalité des chances-2021 | 16_170219-Enregistrement de la réunion.mp4](#)

→ [Webinaire - La petite enfance - un bon investissement-2021 | 109_180431-Enregistrement de la réunion.mp4](#)

Des idées de lecture

Petite sélection* d'ouvrages, ludiques pour les enfants et pratiques pour les assistants maternels et les parents, autour de l'alimentation.

* Réalisée en collaboration avec la Direction de la lecture publique de l'Ain.

Pour les enfants



➤ Cru cuit

Matthieu Santier. Éditions Diplodocus, 2018.

Un imagier de photos qui permet aux tout-petits de voir sur la page de gauche un aliment cru et à droite le même aliment cuit.

➤ Les Intrus - Aliments

Bastien Contraire. Éditions Albin Michel, 2018.

À partir de 3 ans.

Un album pour observer, jouer à trouver l'intrus sur le thème des aliments.



➤ Compote de potes !

Céline Hermann. Éditions L'École des loisirs, 2008., 2-4 ans.

Variations poétiques autour des aliments et de la gourmandise : pléthore de pita, des pâtes apaches, des pâtés pateux, des brochettes bonbecs, etc.



➤ La Soupe aux frites

Jean Leroy. Éditions L'École des loisirs, 2017. 0-3 ans.

Pour que ses enfants mangent de la soupe, ce papa a inventé une soupe aux frites. Mais pourquoi est-elle verte ?



Pour les professionnels et les parents

➤ Le bébé gastronome

Sandrine Monnery-Patris. Éditions Philippe Duval, 2013.

Un petit livre pour aborder les étapes de l'apprentissage du goût, des conseils pour proposer une alimentation équilibrée, variée et avoir de bonnes habitudes alimentaires.



➤ Purée !

Céline Hermann. Éditions L'École des loisirs, 2010. 0-3 ans.

Les petits pois doivent obéir aux pommes de terre avant de passer à la casserole... Au final, une bonne purée de pois dont la recette figure en 4^e de couverture.

Le conseil de Pomme de Reinette



Pomme de Reinette, dispositif départemental pour l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques, vous apporte des conseils pratiques, en lien avec le dossier de la Lettre.

Manger : un plaisir ou un enjeu pour la santé de l'enfant ?

Certains enfants présentent des troubles de l'oralité provenant de divers facteurs et peuvent être accompagnés par des orthophonistes spécialisés. La responsabilité de nourrir l'enfant pour soutenir son développement devient une priorité. Pour l'assistant maternel, quelques points de repère pour mieux répondre aux besoins de l'enfant :

- être attentif à l'installation à table et à l'environnement ;
- respecter si possible le temps de prise du repas pour l'enfant ayant du mal à mâcher ou à déglutir ;

– adapter la taille et la texture des aliments aux besoins de l'enfant ;
– séparer les aliments : certains enfants sont très sensibles au mélange des textures.

Pour favoriser le plaisir et l'envie de manger, comme pour tous, varier la présentation des plats de façon ludique : faire un bonhomme avec les aliments, proposer des petits défis, des ateliers cuisine... La qualité de la relation et le plaisir partagé restent donc deux aspects essentiels.

Ces conseils sont le fruit des échanges avec les professionnels du CAMSP de l'Albarine et en particulier des orthophonistes formés aux troubles de l'oralité. ●

Pomme de Reinette • Tél. 04 37 61 01 39 / 06 03 35 97 50
mmocellin@eu-asso.fr

ACTUALITÉS DU RÉSEAU



Nouveaux lieux

■ Trois relais petite enfance ont ouvert à **Belley**, **Champagne-en-Valromey** et **Divonne-les-Bains**, ainsi qu'un multi-accueil à **Divonne**, deux microcrèches à **Meximieux** et **Confort**, et deux maisons d'assistants maternels à **Blyes** et **Crottet**.

Animations

✚ Au relais d'**Ambronay**, l'animation yoga proposée sur trois mercredis a offert un moment de détente apprécié par enfants et adultes.

✚ Le relais d'**Ambérieu-en-Bugey** a relancé la dynamique des temps collectifs : éveil musical deux fois par mois, séance sur le développement durable avec des jeux en matériel de récupération...



✚ La musique est le thème 2021 au relais de **Lagnieu**, avec pour débiter des ateliers « jardins sonores » proposant des objets en matériel de récupération pour accompagner chansons et comptines.



✚ À **Montréal-la-Cluse**, la conférence « Du geste à la parole : mieux comprendre son enfant avant qu'il ne parle », le 8 décembre, est suivie le lendemain d'un atelier pratique ouvert aux parents, assistants maternels et enfants.

✚ À **Saint-André-de-Corcy**, le relais organise toute l'année des séances d'éveil corporel. Des séances de signes associés à la parole ont lieu à **Mionnay** et **Saint-Marcel-en-Dombes**, afin de répondre à la demande des assistants maternels de ces communes.

✚ À **Saint-Maurice-de-Beynost**, l'espace Snoezelen mis en place par le relais et la crèche a accueilli les premiers enfants et assistants maternels en juin. Depuis la Toussaint, il est ouvert toutes les vacances scolaires, pour l'école, le périscolaire, le relais, la crèche et les familles.



✚ À **Beynost**, la nature est au cœur des animations automnales : observation des escargots, ramassage de feuilles, pommes de pin et autres trésors à manipuler, peindre, transvaser...

Aux vacances de Toussaint, le relais a proposé aux assistants maternels un prêt de matériel pédagogique (jeux, livres...).



✚ À **Meximieux**, le relais a créé un partenariat avec la bibliothèque pour y aller environ tous les deux mois.



✚ Au relais de **Val Revermont**, le spectacle et la soupe préparée avec les résidents du foyer de personnes âgées pour l'action Premières pages ont eu un grand succès.



✚ Le 10 septembre, les relais de la communauté de communes **Bresse et Saône** et la médiathèque de **Bâgé-Dommartin** avaient prévu une balade contée dans le parc du château de **Pont-de-Veyle** mais le temps s'en est mêlé. Pas question pour autant de se priver des outils d'animations réservés auprès de la Bibliothèque départementale : 15 assistantes maternelles et 31 enfants ont profité de ce moment de partage au relais de **Bâgé-Dommartin**.



✚ Au relais itinérant de **Chazey-sur-Ain**, les enfants ont exploré les trésors d'automne via des bacs sen-

soriels où toucher, sentir, manipuler feuilles sèches, pommes de pin, noix, marrons...



✚ Le 20 novembre, la **Communauté de communes de la Dombes** et ses cinq relais petite enfance ont convié familles et professionnels à une journée conviviale et participative sur la prévention des accidents domestiques, avec animations, jeux, spectacle...

Professionalisation

✚ Aux relais de **Montréal-la-Cluse** et **Oyonnax**, un cycle d'ateliers d'éveil musical s'achève, avec la perspective de proposer en 2022 aux participants une formation « éveil musical et artistique » de 14 h.



✚ Les relais de **Lagnieu** et de **Beynost** ont mis en place des séances mensuelles d'analyse des pratiques professionnelles.

✚ Le relais de **Val Revermont** propose en décembre un webinaire sur les droits à la formation pour les assistants maternels.

La Lettre des assistants maternels de l'Ain

Directeur de la publication : Thierry Clément, directeur général adjoint chargé de la solidarité, Département de l'Ain ; Christine Rous, directrice de la Caf • **Comité de rédaction :** Lucie Pothin, Angélique Millour, Géraldine Landré (Département) - Sonia Grandet (Caf) - Jocelyne Pueyo, Émilie Launay, Élodie Lemaire, Vanessa Ollier, Juliette Pinot et Marie Richard, animatrices de RAM • **Réalisation :** Abscisse Communication. • **Rédaction :** Annick Puvilland

• **Crédits photographiques :** Département, Caf, RAM, assistants maternels • **Impression :** ESAT du Colombier - ODYNEO - Tél. 04 79 87 34 33.

